

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1472

présenté par  
M. Depierre

-----  
**ARTICLE 24**

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« captages »,

insérer les mots :

« et de leurs bassins versants respectifs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à protéger non seulement les zones de captage mais aussi les zones situées en amont du captage pour que l'action entreprise soit véritablement efficace.